

# PRÉ-QUALIFICATION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION DE SEMENCES ET DES RIZERIES

PQ : TAAT/PSU/SS/DF/2020/010

## I. INTRODUCTION

Le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) est une association d'États membres africains et membre de l'Organisation du système du CGIAR. Sa mission est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par des interventions en partenariat avec les acteurs concernés, notamment les petites et moyennes entreprises (PME) ou des rizeries, à travers le projet TAAT (Technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique) Compact riz, entre autres. AfricaRice travaille avec des partenaires du secteur privé pour diffuser des technologies et des innovations rizicoles améliorées telles que des semences de qualité de variétés améliorées au profit des petits exploitants et des entrepreneurs.

A cet égard, à travers le projet TAAT du Compact riz, AfricaRice souhaiterait pré-qualifier les PME semencières qui seront prêtes à travailler avec AfricaRice pour produire des semences de base et des semences certifiées dans leurs installations avec le soutien technique d'AmericaRice.

## II. OBJECT

L'objectif de cette pré-qualification est de sélectionner les petites et moyennes entreprises semencières (PME) et les rizeries présentes dans les pays intéressés par le développement du secteur rizicole - et qui ont une expérience adéquate dans la production de semences de riz de qualité et/ ou une rizerie et qui souhaitent travailler avec AfricaRice pour produire des semences de base certifiées de riz dans leurs installations avec le soutien technique d'AmericaRice.

L'objectif de ce partenariat est de créer et de promouvoir la demande de semences de riz de qualité et la promotion de nouvelles variétés de riz améliorées dans les communautés agricoles de manière durable - grâce à laquelle les PME semencières et les rizeries sont activement engagées dans la production et la commercialisation de semences de riz de qualité et la promotion de nouvelles variétés dans la région et au-delà.

### III. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les PME interested doivent:

1. Fournir un formulaire de réponse du vendeur (Annexe 1) dûment rempli, daté, signé et portant le cachet de la société ;
2. Fournir un certificat d'enregistrement dans un domaine similaire aux activités des exigences
3. Montrez des preuves : photos des installations de production, de traitement et de stockage des semences qui seront produites.
4. Démontrer une expérience dans la production de semences de base de riz à partir de semences de sélectionneur.
5. Indiquez la superficie des semences de base à cultiver, l'écologie de la production et le type de variété préférée.
6. Démontrer la preuve de la collaboration avec les communautés agricoles pour la commercialisation de semences de qualité au profit des petits exploitants et des entrepreneurs.
7. Démontrer les voies de distribution et/ou de vente des semences certifiées à produire pour permettre à AfricaRice de suivre la diffusion et l'adoption des variétés améliorées parmi les petits exploitants et les agriculteurs commerciaux.
8. Démontrer une expérience ou une volonté de s'engager dans le commerce régional des semences et la connaissance des protocoles de la CEDEAO pour la commercialisation des semences certifiées de riz de qualité.
9. Démontrer une volonté de travailler activement avec AfricaRice de la production à la commercialisation des semences de qualité afin que non seulement un soutien technique soit fourni à AfricaRice mais aussi que des informations et des données soient disponibles pour AfricaRice sur le mouvement des semences à l'intérieur et entre les pays, et la zone couverte par les variétés améliorées.
10. Démontrer la volonté et la capacité de s'engager activement dans le remplacement variétal en remplaçant stratégiquement les anciennes variétés existantes qui ont plus de 10 ans par de nouvelles variétés de riz élites.

### IV. SOUSSION DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les entreprises éligibles répondant aux critères de qualification énumérés ci-dessus sont priées d'envoyer leur manifestation d'intérêt par courriel à [A.Quotation@cgiar.org](mailto:A.Quotation@cgiar.org) au plus tard le **Mercredi 19 Mai 2021 à 16h00**, heure locale d'Abidjan, en indiquant clairement l'objet du courrier électronique.

La manifestation d'intérêt peut être soumise par courriel à [A.Quotation@cgiar.org](mailto:A.Quotation@cgiar.org) en indiquant en objet :

**REPONSE - PRÉ-QUALIFICATION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION DE SEMENCES ET DES RIZERIES 2021**

**Les entreprises semencières et les rizeries qui ont déjà répondu aux demandes d'intérêt passées n'ont pas à présenter une nouvelle demande ni à exprimer leur intérêt.**

## **V. DEMANDE DE CLARIFICATION**

Les fournisseurs potentiels peuvent demander des éclaircissements sur tout article de la pré-qualification au plus tard cinq (05) jours avant la date de soumission. Toute demande d'éclaircissement doit être envoyée par écrit par courrier ou par voie électronique à [A.Quotation@cgiar.org](mailto:A.Quotation@cgiar.org). AfricaRice répondra par écrit, transmis par voie électronique et transmettra des copies de la réponse (y compris une explication de la requête mais sans identifier la source de la demande) à tous les fournisseurs potentiels qui ont confirmé leur intention de soumettre une manifestation d'intérêt.

Kolade OLATIFEDE  
**Directeur des finances**

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RÉPONSE DU FOURNISSEUR**

À : [A.Quotation@cgiar.org](mailto:A.Quotation@cgiar.org) PQ: TAAT/PSU/SS/DF/2020/010

**Date de clôture : Mercredi 19 Mai 2021 à 16h00, heure locale d'Abidjan**

À remplir par le fournisseur

INFORMATION SUR L'ENTREPRISE	
Raison sociale de l'entreprise	
Contacte de l'entreprise	
Adresse	
Ville	
Pays	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Nombre d'années d'expérience	
Documents d'enregistrement de la société (veuillez joindre une copie)	
Autre (préciser)	

Signature ----- Date -----  
Nom & Titre -----